



Temps de travail non respecté

Par Justme

Bonjour,

Je suis auxiliaire de vie en CDI temps complet depuis le 1er Janvier 2023. Mon contrat est annualisé donc je peux faire entre 80H et 150H selon les mois, mais comme stipulé dans mon contrat à l'année je dois avoir fait un total de 1607H hors pour l'année 2023 j'ai fais un total de 1388H.

De ce fait j'ai contacté l'inspection du travail qui m'a dit d'envoyer un courriel recommandée avec accusé de réception demandant à mon employeur de respecter le contrat de travail et les heures annuelle de celui-ci et donc de me payer les heures manquantes. J'ai envoyer cette lettre recommandée qui à était réceptionnée le 15 Juillet et je n'ai depuis pas eu de retour de mon employeur. L'inspection du travail de ma ville est actuellement en vacances je voudrais donc savoir ce que je dois faire n'ayant pas de réponse de mon employeur. Dois-je envoyer un mail de relance ? Ou bien de nouveau une lettre recommandée ? Merci d'avance

Par CToad

Bonjour,

réception le 15 juillet, nous sommes le 23. Je vous inviterai bien à attendre encore une semaine et si pas de réponse, d'envoyer un mail pour demander quand ce sera traité. Vos employeurs sont peut être aussi en vacances et le delta d'heures (269h) implique une grosse somme, près de deux mois de salaire, et donc un décisionnaire ayant le pouvoir de traiter la demande.

Cordialement,

CToad

Par Justme

Bonjour,

D'accord je vous remercie.